



ENTENTE HENNUYERE DE TIR A L'ARC

A.S.B.L.



N° d'entreprise : 480.065.569

Siège social :

Rue de Gosselies 31
6183 Trazegnies

N° de compte bancaire 068-2501626-23

Gosselies, le 12 déc. 2011

Invitation au Championnat du Hainaut en salle 2012

Chers Membres,

Le Comité de l'Entente Hennuyère a le plaisir de vous inviter à participer au Championnat de tir en salle pour la province du Hainaut, qui aura lieu les 4 et 5 février 2012 en la salle Lacherez (L.E.F.) 34, rue Lacherez 6150 Anderlues.

Le samedi 4 sera consacré au tir par équipes et le dimanche 5 au tir individuel.

Le règlement du tir vous sera envoyé dès sa finalisation.

TARIFS DU TIR

6 euros par archer d'équipe, soit 18 euros par équipe.

7 euros par archer pour tir individuel.

Tenues blanches ou de clubs et chaussures de sport obligatoires.

Les archers en défaut de passeport de tir ne seront pas acceptés.

RESTAURATION

Samedi : Lasagne avec pain - Dessert.

Dimanche : Purée de pommes de terre + vol au vent + légumes - Dessert.

Prix unique des repas : 9 Euros.

Attention : Inscriptions au tir et réservation des repas au plus tard le 15 janvier 2012

Toutes les inscriptions aux tirs et les réservations de repas se feront par paiement anticipatif sur le compte ci-dessous et auprès du Président de l'Entente Hennuyère :

Eric de Ryckere

ericderyckere@voo.be

N° de compte bancaire de l'Entente Hennuyère de Tir à l'Arc : **068-2501626-23**

Salutations amicales et sportives,

Le comité